



Litige avec mon constructeur de maison individuelle

Par **pascalf**, le **01/02/2010** à **15:36**

Bonjour,

ma maison de 8 ans, connaît des problèmes de charpente entraînant des mouvements de plafonds. Suite au courrier adressé à l'assurance decennale, cette dernière a missionné un expert qui a constaté en présence du constructeur l'absence de pièces importante dans la charpente (contre ventement et anti flambement). L'expert nommé par l'assurance a retenu 2 pièces pour lesquelles indemnisation et indemnisation pour la réparation de la charpente. or le devis réalisé par le constructeur sur la réparation de la charpente n'est pas complet. J'ai demandé au constructeur :

- 1 de me rembourser la somme du devis (éléments manquants sur la charpente, éléments que nous avons payé dans le prix total de la maison, car prévu initialement sur le plan de charpente)
- 2 de me faire parvenir le plan de charpente
- 3 de compléter exhaustivement le devis de réparation.

Compte tenu des risques (charpente fragile avec déconnection de pièces métalliques liant les poutres bois) puis je porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, et quelles sont mes chances devant un tribunal. Car je n'ai pas les moyens de payer ni un avocat ni un contre expert.

Par avance merci pour votre aide.